



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE

Site ATHENA - CS 83047
44, Avenue Robert Schuman
68061 MULHOUSE CEDEX
Tél : 03.89.35.42.69 Fax: plus en fonction

REGISTRE DES ASSOCIATIONS DE MULHOUSE

Monsieur
Sebastian FAVA
Via Fermo Ognibene 19
43124 PARMA (ITALIE)

RECEPISSE

Le greffier soussigné ATTESTE avoir reçu :

- une déclaration en vue de l'inscription au Registre des Associations
- le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 04/07/2021
- l'original et la copie des statuts datés du 04/07/2021
- la liste des membres fondateurs et de la direction.
- le résumé de l'objet statutaire

le tout concernant l'association dite :

INTERNATIONAL PHYSICISTS' TOURNAMENT IPT
dont le siège est à 68200 MULHOUSE 6 rue des Frères Lumière

En foi de quoi, j'ai délivré le présent récépissé à :

Monsieur Sebastian FAVA
Via Fermo Ognibene 19 43124 PARMA (ITALIE)

et communiqué une copie du dossier à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin à COLMAR CEDEX conformément à l'article 61 du Code Civil Local.

Extrait du Code Civil Local : ART.61 - Si la déclaration est admise, le Tribunal doit la communiquer à l'autorité administrative compétente.

ART.62. - Si l'association est fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du Gouvernement, sa dissolution est prononcée par le tribunal de grande instance, sur saisine de l'autorité administrative compétente, sur requête du ministère public ou de tout intéressé.

MULHOUSE, le 08/02/2022
Adjointe Administrative
Marie LOTZ